

RCS : GUERET
Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00054
Numéro SIREN : 422 722 355
Nom ou dénomination : A.B. DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 1577

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS AB DEVELOPPEMENT
Adresse du principal établissement	15 RUE DU COLOMBIER 23150 MAISONNISES
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère				
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Achat, vente de produits du sol,aliment du bétail,engrais,courtage

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux de 31%	0	Bénéfice imposable au taux de 15%	38 120	Déficit	
Bénéfice imposable au taux de 28%	4 406	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 15%					
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer			dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
--	---

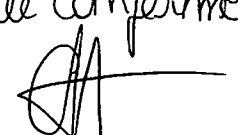
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable		
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐
Nom et adresse :							
- du Comptable :		Indép.	ACEC FAUCHER FERRIER & ASSOCIES 8, AVENUE MENDES FRANCE 23000 GUERET				
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							
- du prestataire :							

Certifiée conforme



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
 Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☒
H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants ①	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ②	Année au cours de laquelle le versement a été effectué ③	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits ④	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				⑤	⑥	⑦	⑧

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	- MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	- MVLT restant à reporter	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net30/06/2021 ③	Net 30/06/2020 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 706	AG	5 706	
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 991	AS	18 463	528
Autres immobilisations corporelles	AT	114 754	AU	62 428	52 326
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	139 452	BK	86 598	52 854
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	193 938	BU	1 321	192 616
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	261 737	BY	10 983	250 754
Autres créances (3)	BZ	48 922	CA		48 922
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	9 540	CG		9 540
Charges constatées d'avance (3)	CH	7 472	CI		7 472
TOTAL III	CJ	521 608	CK	12 304	509 303
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	661 059	IA	98 902	562 157
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

			Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	22 867	DA 22 867	22 867
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC	
Réserve légale (3)			DD 2 287	2 287
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B I		DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG 108 292	105 646
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI 35 574	2 646
Subventions d'investissement			DJ 8 664	1 109
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL 177 685	134 555
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 216 548	263 302
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	E I		DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 119 623	162 107
Dettes fiscales et sociales			DY 44 923	30 899
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA 3 378	5 016
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC 384 473	461 324
Écarts de conversion passif		V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE 562 157	595 879

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	336 899	401 339
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	142 960	175 847

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des Immos au début de l'exercice		Augmentations	
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	5 706	KE		KF	
Immobilisations corporelles							
Terrains		KG		KH		KI	
Constructions :	- Sur sol propre (dont composants)	L9		KJ		KK	KL
	- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KM		KN	KO
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2		KP		KQ	KR
Inst. tech., matériel et outillage industriels	(dont composants)	M3		KS	18 991	KT	KU
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV	39 534	KW	KX 11 465
	- Matériel de transport			KY	50 234	KZ	LA 7 604
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB	5 170	LC	LD 1 386
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG
Immobilisations corporelles en cours		LH				LI	LJ
Avances et acomptes		LK				LL	LM
TOTAL III	LN		113 929	LO		LP	20 455
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
TOTAL IV	LQ			LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		119 635	ØH		ØJ	20 455
CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence	
		Virement	Cessions ou mise en équivalence			Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	5 706	IX	
Immobilisations corporelles							
Terrains		IP	LX	LY		LZ	
Constructions :	- Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
	- Sur sol d'autrui	JR	MD	ME		MF	
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions	IS	MG	MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	18 991	ML	
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	50 998	MO	
	- Matériel de transport	IV	MP	MQ	57 837	MR	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	5 919	MU	
	- Emballages récupérables et divers	IX	MV	MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF	
TOTAL III	IY		NG	NH	133 745	NI	
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW	
Autres participations		IØ	ØX	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F		2G	
TOTAL IV	I3		NJ	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL	139 452	ØM	

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐**CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 706	PF		PG		PH	5 706
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	17 024	QA	1 440	QB		QC	18 463
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	9 918	QE	4 947	QF		QG	14 865
	- matériel de transport	QH	36 837	QI	6 135	QJ		QK	42 972
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 644	QM	585	QN	638	QO	4 591
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	68 423	QV	13 107	QW	638	QX	80 891
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	74 129	OP	13 107	OQ	638	OR	86 598

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
	Colonne ①	Colonne ②	Colonnes ③	Colonne ④	Colonne ⑤	Colonne ⑥	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C o n s t r u	- sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
A u t	- inst. gales, agenc et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	- mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	- emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T		TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X		TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	U		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y		TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour :	- Litiges	4A	4B	4C	4D
	- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
	- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
	- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	- Gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5S	5T	5U	5V
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5W		5X	5Y	5Z
TOTAL II	5Z		6A	6B	6C
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- Corporelles	6E	6F	6G	6H
	- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	2 201	6P	1 321	6R
Sur comptes clients	6T	6 910	6U	7 704	6V
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	9 111	TY	9 025	TZ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	9 111	UB	9 025	UC
Dont dotations et reprises :	- D'exploitation		UE	9 026	UF
	- Financières		UG		UH
	- Exceptionnelles		UI		UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					
					10

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/06/2021

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS				30/06/2021	
Bénéfice comptable de l'exercice				WA	35 574
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	XE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	XW	
Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-I-3° et 212 bis)	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôt sur les sociétés				17	6 952
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
- Imposées au taux de 0 %				ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme				WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)				XR	
Réintég. div. - Intérêts excédentaires (à détailler)	SU	Zones d'entreprises	SW		
dont : - Déficit étranger antér. déduit par les PME	SX	Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	42 526
II - DÉDUCTIONS				Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice				WU	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)				WV	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)				WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %				WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
- Imputées sur déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales					
Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Mesures d'incitation					
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY	
Majoration d'amortissement				XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations					
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entr. en difficulté)	K9	Zone de dévelop. prioritaire (44 Septdecies)	PB		
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	Société d'investissements immobiliers cotée	K3		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	Zone franche urbaine - TE(44 octies & 44 oct. A)	OV	XF	
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duo.)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quater.)	XC		
Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC	Bassin urbain à dynamiser (44 sexdecies)	PP		
Entreprises nouvelles (44 sexies)				L2	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)				XS	
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)				X9	
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI	
Déductions		Dont déduction except. (art 39 decies A)	YA		
diverses		Dont déduction except. (art 39 decies B)	YB		
(à détailler)		Dont déduction except. (art 39 decies C)	YC	YG	
		Dont déduction except. (art 39 decies D)	YD		
		Dont déduction except. (art 39 decies E)	YH		
Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	42 526
Déficit (II - I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	42 526
				XO	

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐**I - SUIVI DES DÉFICITS**

- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4	
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5	
- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	

II - INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	17 691
--	----	--------

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis A1. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	8X		8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9D		9E	
Charges à payer				
TOTAL	9K		9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines		Affectations			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	2 646	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	2 646
Prélèvements sur les réserves	0E		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F	2 646	TOTAL II	ZH	2 646

RENSEIGNEMENTS DIVERS				30/06/2021	30/06/2020
Engagements					
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détail des postes					
- Sous-traitance			YT	2 615	2 737
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8	26 829	XQ	26 829	26 776
- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 358	8 035
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	113 696	108 139
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052			ZJ	149 497	145 687
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	2 507	982
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 596	2 472
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052			YX	6 103	3 454
TVA					
Montant de la TVA collectée			YY	220 793	209 232
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	197 584	193 486
Divers					
Montant brut des salaires			0B	161 982	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			0S		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK	%	%
Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	
Régime de groupe					
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	
			Plus-values à 19 %	JM	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	
			Plus-values à 19 %	JP	
			Sté mère/filiale ?	JH	
			Plus-values à 0 %	JL	
			Imputations	JC	
			Plus-values à 0 %	JO	
			Imputations	JF	
			N° SIRET société mère	JJ	

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
PC PORTABLE HENRI ACER ASPIRE	07/07/2012	638		638		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				⑩			
⑥	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
PC PORTABLE							
</							

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☒

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				
	Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice
- sur 3 ans au titre de		N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL II			

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		☐
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

⑭ SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥)
		À 19 %, 16,5 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou 16,5 %		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N						
	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☒

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS align="center">4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS align="center">5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/06/2021

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		5
dont apprentis	YF		1
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 171 325
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		4 500
TOTAL I	OX		2 175 825
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		21 705
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL II	OM		21 705
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats	ON		1 746 086
Variation négative des stocks	OQ		20 392
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		122 668
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		4 334
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL III	OJ		1 893 480
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	OG		304 049
TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)			
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		304 049
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		2 175 825
Effectifs au sens de la CVAE	EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/07/2020	au 30/06/2021
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑦ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

N° SIREN	422722355
Dénomination de l'entreprise	AB DEVELOPPEMENT
- N°, Type et nom de voie	15 RUE DU COLOMBIER
Adresse : - Code postal	23150
- Ville	MAISONNISSES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Adresse : N° et Voie				Pays	
Code postal		Commune			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	M	Nom patronymique / Prénom	GUIMBRETIERE HENRI		
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	1 500
Naissance : Date	13/12/1959	N° Département	79	Pays	FR
Commune	NIORT				
Adresse : N° et Voie	1 RISSAT			Pays	FR
Code postal	23150	Commune	LEPINAS		

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/06/2021

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS AB DEVELOPPEMENT		
Complément de dénomination			
N° SIREN	422722355		
N° de Téléphone	05.55.81.19.81		
Adresse	- N°, Type et nom de voie		
	15 RUE DU COLOMBIER		
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville		
	23150	MAISONNISES	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	4621Z

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2020
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2021
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2020
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/06/2021

Identification de la société	
Désignation de la société	AB DEVELOPPEMENT
Numéro SIREN du principal établissement	422722355
Code NAF	4621Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	42 526
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Défisits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -I du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	38 120

I. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)	4 406
---	----------------------------	--------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)	
--	-----------------------	--

A.B. Développement
Société par actions simplifiée
au capital de 22 867,05 euros
Siège social : 15 RUE DU COLOMBIER, 23150 MAISONNISES
422722355 RCS GUERET

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 NOVEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 35 573,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	35 573,88 euros
A titre de dividendes	7 143,00 euros
Soit 4,76 euros par action	
Le solde	28 430,88 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 136 723,25 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2018 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2019 :

7 143,00 euros, soit 4,76 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 : Néant

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.